

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 27 mars 2023</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 27 mars 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12 Délibération n°D_2023_03_27_08</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, M. Julien Langloys, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Louis Buda à M. Georges Canicatti Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du plan ruralité départemental pour l'amélioration de la performance énergétique de la salle des fêtes

La Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD 74) a mis en place divers dispositifs de soutien financier afin d'accompagner les communes dans leurs projets.

Le Plan Ruralité est un accompagnement supplémentaire que le CD 74 apporte aux plus petites communes.

Il s'adresse prioritairement aux communes de moins de 1 500 habitants mais il est également ouvert aux communes comptant moins de 3 000 habitants et aux groupements de communes. Les opérations financées portent sur :

- la construction, extension ou la rénovation de groupes scolaires et de bâtiments à usage périscolaire exclusivement pour les communes de moins de 1 500 habitants,
- la rénovation permettant d'améliorer la performance énergétique des mairies,
- la construction, l'extension ou la réhabilitation d'espaces sportifs, culturels et associatifs,
- la réalisation de locaux pour l'accueil de la petite enfance,
- les projets d'aménagement de cœur de village, ainsi que les aménagements des espaces publics accompagnant la vie locale (hors voirie),

Le taux de subvention peut atteindre, dans certains cas, 80% du coût du projet.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'effectuer une demande de subvention au titre du Plan Ruralité Départemental pour l'amélioration de la performance énergétique de la salle des fêtes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

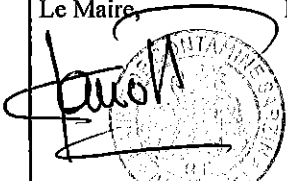
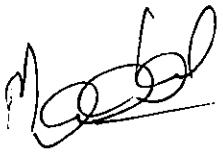

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du Plan Ruralité,

S'LO

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 28 mars 2023</p> <p>De sa publication : 29 MARS 2023</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 29 MARS 2023</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 27 mars 2023</p> <p>Le Maire,  Le secrétaire de séance, </p> <p></p> <p>Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL</p>
--	---

